CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78883** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE 15/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2005

Raison sociale : EURL ALEXIS BRAZILIER

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/10/2023

Capital : 100 000

RUE DE LA MUSSE
ZI DE LA BOITARDIERE
37530 CHARGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 2005B00468

Siret : 482 383 460 00029

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 6106802

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000006877020304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000006877020304

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 47 30 05 86 **Fax :** 02 47 30 00 78

Portable :

Responsabilité légale :
BRAZILIER ALEXIS GÉRANT

Site Internet : http://www.brazilier-carrelage.com

E-mail : contact@brazilier37.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 390 376 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	11	04/05/2023
6262	Chapes fluides		04/05/2023
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	11	11/01/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur	11	04/05/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/04/2026 17:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.